



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le samedi 22 avril 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 11-04/17 /Cab/Com

Communiqué

Réouverture des services d'accueil du public de la préfecture

A compter du lundi 24 avril 2017, l'accueil du public à la préfecture de la Guyane sera progressivement ré ouvert.

En effet, afin d'assurer la sécurité du public dont l'affluence risque d'être excessivement élevée, il sera procédé à une ouverture graduelle des différents accueils au cours des deux premières semaines.

Entre le 24 et le 28 avril, seules les démarches suivantes seront mises en œuvre :

Horaires	Étrangers	Circulation et Nationalité	Demandeurs d'asile
De 7h30 à 11h30	Remise des titres de séjour	Relevés de points dépôt de cession certificat de non gage habilitation des professionnels passeport de mission et de service	Enregistrement des premières demandes
De 13h30 à 17h30	Remise des titres de séjour		

Toutes les modalités de réouverture sont indiquées sur le site internet de la préfecture : <http://www.guyane.gouv.fr>